



WL/SP

Cachan, le 5 Juin 2020

A l'attention de Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Education Nationale
Ministère de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

Le 11 mai dernier, après des semaines d'une crise sanitaire sans précédent qui a mis le pays à rude épreuve, le Gouvernement a engagé la France sur la voie d'un déconfinement progressif. Celui-ci a franchi une nouvelle étape le 2 juin dernier. Il se caractérise par un assouplissement notable des contraintes pesant sur l'activité humaine. Ainsi, celle-ci reprend au sein des entreprises, des administrations, des services, des terrasses se sont multipliées, les parcs et jardins ont rouverts. Partout, la vie reprend ses droits. Une seule exception, les écoles.

En effet, les écoles continuent de se voir appliquer le protocole sanitaire établi par le Bureau Veritas pour l'Education nationale. Alors même que le fait d'être en zone rouge interrogeait la réouverture des écoles, j'ai, en qualité de Maire de Cachan et en responsabilité mis en œuvre ce protocole. Celui-ci soulevait déjà bien des questions. Les écoles ont donc rouvert le 28 mai après une concertation avec les organisations de parents d'élèves, les personnels et l'inspecteur de l'éducation nationale. J'ai veillé à ce que les dispositions matérielles soient prises pour assurer la sécurité des enfants, des enseignants et des personnels, et un comité de suivi se réunit chaque semaine afin de suivre les évolutions et procéder aux nécessaires adaptations.

Le 28 mai dernier, vous avez annoncé avec le Premier ministre que l'ensemble des enfants devait être accueilli à partir du 2 juin, tout en continuant à respecter le cadre posé par le protocole sanitaire. Mais vous le savez monsieur le Ministre, cela n'est pas possible ! Car aujourd'hui, l'application de ce protocole fait que 22% des élèves des écoles primaires sont effectivement accueillis à Cachan, un chiffre déjà très au-dessus de la moyenne dans la métropole francilienne qui était de 14% au 2 juin.

Aujourd'hui, comme dans la majorité des communes, nous avons atteint un seuil.

Des dires du Premier Ministre, la situation sanitaire s'est améliorée et c'est heureux. Les centres commerciaux sont ouverts, les terrasses de café et de restaurants accueillent avec bonheur leurs clients, les piscines et les cinémas seront ouverts le 22 juin. Alors, Monsieur le Ministre pourquoi priver les enfants d'école, et demain de vacances collectives ou de centre de loisirs ? Pourquoi les empêcher de jouer au ballon, d'échanger un livre ou un dessin, en créant des conditions impossibles ?

La société française de pédiatrie tire depuis plusieurs semaines la sonnette d'alarme, faisant « *le constat des nombreuses difficultés à une réouverture pragmatique des classes, qui prenne en compte à la fois la nécessité de maintenir les mesures barrières essentielles, et la réalité de l'enfance, faite de spontanéité, de jeux, de rires et de pleurs.* »

Monsieur le Ministre, il est temps de permettre aux enfants de revivre des jours heureux. Il est temps de soulager les parents en prise à des difficultés majeures d'organisation, notamment pour reprendre le travail.

C'est pourquoi je vous demande à ce que ce protocole sanitaire soit révisé en profondeur et sans délai.

Les Maires sont, comme vous le savez, en première ligne dans la gestion de cette crise sanitaire. Sur nos territoires, nous avons affronté cette période avec pragmatisme, devançant bien souvent les préconisations du gouvernement. Lors de ses interventions, le Président de la République a régulièrement souligné la nécessité d'associer les Maires à la gestion de la crise.

Sur les écoles, comme dans bien d'autres domaines, le temps est venu que vous nous écoutiez.

Il en va de la réussite du déconfinement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Hélène de Comarmond

Maire

Copie : Mme GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.